

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
27

Conseillers en  
fonction :  
27

Conseillers  
présents :  
23

Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 28 mai 2018

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

**III. AFFAIRES DE PERSONNEL**

***A/ Complémentaire santé : mandat au Centre de Gestion***

Les agents de la commune peuvent profiter en matière de complémentaire santé du dispositif dit de convention de participation mutualisée mis en œuvre par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

L'actuelle convention arrivera à échéance au terme de sa durée de validité de six ans, le 31 décembre 2018.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose de mettre à nouveau en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque complémentaire santé pour les collectivités lui ayant donné mandat, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il est rappelé que par délibération en date du 26 novembre 2012, la commune avait délibéré :

- pour autoriser l'adhésion à la convention 2013/2018 de participation mutualisée pour le risque complémentaire santé et prévoyance
- sur les niveaux de participations de la commune pour les deux risques précités.

Dans l'intervalle, s'agissant du seul risque prévoyance, la convention initiale a été prolongée d'une année par avenant conclu par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

En séance du Comité Technique du 26 avril 2018, avis favorable a été rendu en faveur :

- du projet d'une nouvelle convention de participation mutualisée pour le risque complémentaire santé via le Centre de Gestion du Bas-Rhin,
- du principe du maintien du niveau actuel de participation de la commune -selon la composition familiale- pour ce risque. Cette question sera à nouveau instruite à l'aune des résultats obtenus à l'issue de la procédure de consultation des opérateurs économiques, lors du choix définitif quant à l'adhésion ou non à la convention de participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va prochainement engager et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire, convention qui sera ensuite soumise à un nouveau Conseil Municipal

AUTORISE le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à toute décision :

- de signer une nouvelle convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin,
- de statuer définitivement sur les niveaux de participation communale,

concernant le risque santé complémentaire pour la période postérieure au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Théo KLUMPP

